

<http://www.snetap-fsu.fr/De-la-loi-dite-Dutreil-au.html>



# De la loi dite "Dutreil" au dispositif pérenne de CDIsation

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 1er février 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**La Note de de service sur le Dispositif pérenne de CDIisation est parue sur [Nocia](#) le 23 janvier 2013**

La loi du 12 mars 2012 a en effet modifié les règles de la loi dite "Dutreil" du 26 juillet 2005 en matière de CDIisation.

Les principales modifications :

- 1) Alors que la loi de 2005 prescrivait une continuité stricte des [CDD](#), il peut y avoir désormais discontinuité si le temps de latence entre chaque contrat n'excède pas 4 mois ;
- 2) Alors que la loi de 2005 prescrivait d'occuper un même emploi et des fonctions identiques, désormais le décompte de services accomplis au titre de différents contrats est admis même si ces contrats ont différents fondements (c'est-à-dire qu'ils répondent à des besoins permanents, occasionnels ou saisonniers) ;
- 3) La référence à [l'identité d'employeur](#) est malheureusement toujours d'actualité... mais comme pour le dispositif transitoire de CDIisation en référence aux articles 8 et 9 de la loi du 12 mars 2012 ainsi que pour l'appréciation de l'éligibilité aux recrutements réservés, nous avons obtenu qu'elle soit "neutralisée" quand les services ont été accomplis au sein d'un même [EPLEFPA](#).